



Note sur l'Organisation des villes du patrimoine mondial (OVPM)

13^{ème} Session plénière du Comité directeur de la culture, du patrimoine et du paysage (CDCPP), Conseil de l'Europe

Strasbourg, 21 novembre

Mesdames et Messieurs les délégués et membres du Comité,

La Ville de Strasbourg représente aujourd'hui l'Organisation des Villes du Patrimoine Mondial qui est un membre observateur de ce Comité depuis de nombreuses années.

Permettez-moi tout d'abord de vous transmettre les salutations cordiales du Secrétaire général de l'Organisation, M. Mikhael de Thyse, qui salue ici avec chaleur ses anciens collègues. Il s'excuse de ne pas être présent à cette réunion.

L'OVPM est une association de maires qui compte 124 villes membres en règle inscrites sur la Liste du Patrimoine Mondial de l'UNESCO dans 52 pays du monde. Son siège est à Québec. Nous avons célébré les 30 ans de l'Organisation l'année dernière.

Il nous semble pertinent de partager avec vous aujourd'hui quelques informations qui pourraient être intéressantes dans la perspective d'une coopération plus étroite avec votre Comité. Depuis 2022, l'OVPM s'est engagée dans un processus visant à renforcer sa dimension politique et ses capacités opérationnelles auprès de ses membres. Le monde évolue rapidement; les villes, et en particulier les villes historiques, sont sous pression du fait des changements climatiques et sociétaux. Les maires de l'OVPM ont exprimé dans un Manifeste leurs préoccupations vis-à-vis de ce qu'ils considèrent être leurs enjeux principaux pour ces prochaines années :

- Adapter les villes aux changements climatiques et en réduire l'impact
- Mettre à profit la capacité des quartiers historiques à se réinventer
- Valoriser les caractéristiques qui fondent l'habitabilité de la ville patrimoniale
- Privilégier les patrimoines comme ressource incontournable du développement durable

Les villes membres sont conscientes de la nécessité de capitaliser sur ce qui rend nos villes exceptionnelles et d'accompagner les mutations en cours en régénérant l'habitabilité de leurs villes. Convaincues des avantages d'apprendre les unes des autres, elles savent que pour faire face à ces enjeux, elles doivent faire autrement, mieux et plus vite.



Nos villes travaillent donc activement à doter l'OVPM de ce que nous appelons un « Nouveau Projet Urbain », qui devra contribuer à l'émergence d'une nouvelle génération de politiques, de stratégies et de projets d'aménagements urbains, nourris par une approche patrimoniale du développement durable qui réconcilie l'urbain, l'humain et l'environnement. Il proposera des outils efficaces au service de la vision politique partagée par les maires. Les progrès de la démarche en cours ont été actés en septembre dernier lors du 17e Congrès mondial de l'Organisation qui s'est tenu à Cordoue, en Espagne. Un Plan d'action ambitieux y a été adopté pour les deux prochaines années.

Je n'entrerai pas dans les détails de ce Plan d'action, mais je souligne toutefois que la démarche s'appuie sur une ingénierie participative innovante, basé sur l'apprentissage par l'action : l'inaction n'étant pas une option. Notre réflexion se nourrit des grandes références internationales que le Conseil de l'Europe a contribué à établir. Nos principes se nourrissent des valeurs défendues par ce comité, et en particulier des idées contenues dans la Convention de Faro.

Les villes membres ont constitué des réseaux collaboratifs, dédiés à la mise en œuvre de projets pilotes par des villes du patrimoine mondial. La Ville de Strasbourg, en tant que gestionnaire du bien « Strasbourg, Grande-Île et *Neustadt* », et l'Eurométropole ont partagé des solutions opérationnelles déployées sur le territoire. En effet, les collectivités se sont engagées dans plusieurs démarches et expérimentations visant à allier les enjeux écologiques et la protection du patrimoine mondial. Dans le cadre de la « Feuille de route de Québec », nous avons par exemple pu partager l'engagement fort en faveur de la nature en ville, en lien avec les enjeux d'îlots de chaleur et de santé publique mais aussi de qualité des paysages, ainsi que le travail mené sur l'habitat en centre ancien pour répondre aux enjeux de logements vacants et de rénovation énergétique.

L'Organisation des Villes du Patrimoine Mondial défend ses spécificités, politiques et opérationnelles. Elle s'affirme pour accompagner les villes dans la conception et la mise en œuvre de solutions concrètes. En cela, il faut la considérer comme une opportunité pour promouvoir, faire connaître et intégrer les travaux de votre comité dans les politiques et stratégies urbaines de nos villes, sachant que leur exemple doit pouvoir inspirer les transformations que toutes les villes historiques d'Europe et du monde doivent maintenant envisager.

En progressant vers ses objectifs, l'OVPM recherche des partenariats utiles, dans le cadre du travail en cours, mais plus encore dans la perspective de la mise en œuvre prochaine du « Nouveau Projet Urbain ».

Je suis heureuse que le CDCPP soit maintenant informé. Peut-être ma communication aura suscité votre intérêt ou votre curiosité. Merci de considérer ce message comme une invitation à en découvrir plus sur les programmes en cours de l'OVPM et à envisager de possibles coopérations.